

Pau, le 3 octobre 2022

## CA : élire et faire élire des représentant-e-s SNES-FSU

Dans les collèges et les lycées, se déroulent actuellement les élections des Conseils d'administration. Le SNES-FSU y défend un projet qui cherche toujours, de façon réaliste, à faire respecter les droits des personnels, et à combattre les inégalités scolaires, qui sont pour l'essentiel d'origine sociale. L'exigence, l'ambition scolaire pour tou-te-s est notre projet.

Pour cela, il faut **faire vivre la démocratie interne** des « établissements publics locaux d'enseignement » (EPL) qui disposent d'une autonomie précisée par le code de l'éducation (art.R.421-2). Le conseil d'administration (CA) de l'EPL prend les décisions relevant de ces domaines d'autonomie et le chef d'établissement « en tant qu'organe exécutif de l'établissement exécute les délibérations du CA » (art. R.421-9).

Pour autant, si cette autonomie peut contribuer à construire de la démocratie locale, les **prérogatives essentielles de l'État** doivent être préservées afin de garantir l'égalité de la formation sur tout le territoire, incompatible avec le clientélisme et la mise en concurrence. L'autonomie crée un espace de **rappports de force**, légitimé localement par l'élection, contre l'autocratie (l'autonomie dérivant en autonomie de la/du chef-fe d'établissement) et/ou les manquements de l'État, d'abord les insuffisances de dotations horaires, celle des recrutements de personnels enseignant et d'éducation, de santé, d'assistance sociale, d'orientation.

Il faut **nous engager**, a minima en votant pour les listes présentées et ou soutenues par le Snes-FSU et les syndicats de la FSU.

## Budget 2023:

### le gouvernement poursuit sa politique d'austérité

Certes, le ministère annonce 635 millions pour l'augmentation des rémunérations des enseignant-e-s de septembre 2023 à décembre 2023, puis 1,9 milliards en année pleine. Mais, pour augmenter la rémunération de 10 % de tous les personnels de septembre à décembre 2023, il faudrait engager deux fois plus de ressources, soit 1,2 milliard et sur une année pleine 3,6 milliards. Par ailleurs, aucune annonce d'une loi de programmation pluriannuelle, pourtant indispensable, parce qu'elle permettrait d'inscrire dans la durée, la revalorisation salariale pour le rattrapage de pouvoir d'achat.

Rien n'est dit non plus des autres personnels : il serait inconcevable que les CPE, PsyEN, AED, AESH, administratifs et personnels médico-sociaux soient "oublié-e-s".

Au final, il se dessine les contours d'une revalorisation qui n'en est pas une : pour une partie des personnels en 2023 sans conditions et ensuite uniquement dans le cadre du pacte, donc du « travailler plus pour gagner plus ». A peine sorti de la rentrée et face à la pénurie d'enseignant.e.s, le ministre confirme qu'il veut donc résorber la crise de recrutement en alourdissant la charge de travail des personnels !

Le mépris salarial s'accompagne d'une nouvelle détérioration des conditions de travail avec la suppression de 500 emplois d'enseignants dans le second degré public sous prétexte d'une légère baisse des effectifs élèves. Ces nouvelles suppressions s'inscrivent dans la continuité des 5 dernières années avec 7 900 suppressions d'emplois, soit la disparition de l'équivalent de 175 collèges alors que les effectifs augmentaient !

## Grève et manifestations du 29 septembre:

### 1<sup>er</sup> coup de semonce !

En France, 30% des professeur-e-s, CPE, PsyEN, AED et AESH étaient en grève dans les collèges, lycées et CIO. Dans le département, plus de 2000 personnes ont rejoint les cortèges de manifestations intersyndicales et interprofessionnelles. Si les mobilisations des personnels de l'Éducation nationale ont été d'ampleur inégale, elles ont pu être extrêmement fortes comme dans la cité scolaire Gaston Fébus d'Orthez, au collège Henri Barbusse de Boucau, avec 70% de grévistes, 40% au lycée Jacques Monod de Lescar et au collège Ernest Gabard de Jurançon. Dans un contexte économique difficile où perdre une journée de salaire est rendu encore plus pesant, cette importante mobilisation est le signe d'une profonde colère. Elle s'est aussi largement exprimée dans les nombreuses réunions animées par le SNES-FSU dans les établissements depuis la rentrée.

Nous continuerons de travailler en intersyndicale pour poursuivre la mobilisation et porterons nos exigences, d'abord dans la réunion ministérielle du 3 octobre, pour une augmentation des salaires pour toutes et tous sans contreparties, qui passe notamment par

- Un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.
- Un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix.
- Une augmentation des salaires des AED et des AESH, ainsi qu'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

## École inclusive

L'inertie, voire l'incurie administrative devant les graves difficultés que connaissent les élèves allophones est inadmissible. Il est sidérant de devoir constater que ces adolescent.e.s (ces enfants, dès l'école primaire) laissé-e-s pour compte: quel avenir leur prépare-t-on ? De façon malheureusement liée, et simultanément, sur le terrain, les collègues qui en ont la charge sans moyens spécifiques doivent alors composer seuls, émiettant plus encore la progression de classe : aux collèges de Monein, de Nay, pas, bien ou trop peu d'heures allouées depuis l'accueil des élèves ukrainien-e-s, tou-te-s non lecteur-riche-s. Il est invraisemblable de devoir quémander des moyens !

Par principe, il doit y avoir création d'une UPE2A, unité pédagogique pour élèves allophones, lorsque le nombre de ces dernière-s en impose l'évidence. C'est le cas à Oloron Sainte-Marie, où a minima une trentaine sont recensés pour le seul second degré. **Même si passé un an ces élèves ne relèvent plus de l'UPE2A, un accompagnement spécifique reste indispensable les années suivantes.**

Au collège d' Artix, l'ULIS est contrainte de fonctionner de fait sans coordonnatrice, car non remplacée ; dès lors, l'inclusion des élèves concerné-e-s est permanente.

Ailleurs encore, il n'y a pas d'unité spécialisée pour accueillir les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs...

Nous portons auprès du DASEN et du Rectorat l'exigence d'un accompagnement professionnel spécifique.

## Stages de formation syndicale

Le Snes-FSU 64 et la FSU 64 organisent des stages de formation syndicale auxquels vous êtes convié.e.s : le premier d'entre eux aura lieu le **lundi 21 novembre 2022 de 9 heures 30 à 16 heures 30 au complexe de la République, 8 rue Carnot à Pau**. Son thème en est le suivant : « **Statuts, carrières, retraites : quelle histoire et quel avenir ?** ». Il sera animé par Bruno LEVEDER, secrétaire national de la FSU et Erick STALEN, secrétaire national du Snes-FSU. Nous attirons votre attention sur le fait que **votre demande d'autorisation d'absence de droit est à déposer au plus tard le vendredi 21 octobre 2022**, jour du départ en vacances d'automne. Pour vous inscrire, pensez à nous envoyer un courriel [fsu64@fsu.fr](mailto:fsu64@fsu.fr)